

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juin,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 22 juin 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE, Frédérique CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : M. Didier MALE ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA

Mme Sylvie TROTIN ayant donné procuration à Mme Yolande LAFRANÇAISE

M. Arnaud TREMOUILLE ayant donné procuration à Mme Marina PICORNELL

Mme Marie DARNER ayant donné procuration à M. Francis FRANCHET

Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à M. Gilles GUILLAUME

M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA

Secrétaire de séance : Lucy FERRER

2023/04/02 : Mise à jour du Règlement du service enfance – jeunesse communal

VU la délibération n°2022/01/04 du Conseil Municipal en date du 10 mars 2022 entérinant le règlement intérieur des ALSH et du CLAE du service Enfance et Jeunesse de la commune ;

Considérant que le Règlement intérieur des ALSH et du CLAE du service Enfance et Jeunesse de la commune évolue pour intégrer notamment de nouvelles modalités d'organisation du service ;

Considérant le projet dudit règlement intérieur présenté ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur des ALSH et du CLAE du service Enfance et Jeunesse de la commune annexé ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer le présent règlement intérieur et tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 30 juin 2023


Le Maire
Laurence AUSINA



PUBLIÉ LE.....04 JUIL. 2023